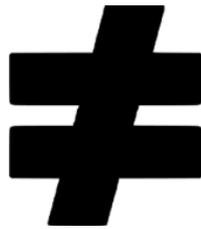
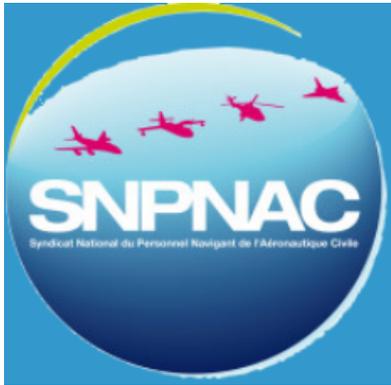


ATTENTION !

Nombre de délégués = 1...

Nombre de délégués = 45 !



Une nouvelle entité syndicale PNC a encore vu le jour à Air France il y a quelques semaines : le **SNPAC** !

Pas étonnant alors que certains d'entre vous puissent confondre le **SNPNC** et le **SNPAC**...

Pourtant, même si le **SNPAC** est un syndicat qui peut défendre des PNC, il existe AUCUN pour : - les PNT - les pilotes d'hélicoptère et le personnel de la Branche Essais et Réception du Transport aérien.

Cette structure est redevenue active il y a quelques semaines chez AF, à la suite de la décision d'anciens délégués du COMPA de monter une nouvelle structure syndicale.

Il n'est donc ni représentatif au niveau de l'établissement PN, ni au niveau de l'entreprise.

Le **SNPAC** compte aujourd'hui 1 délégué chez AF.

Le **SNPNC**, c'est plus de 45 délégués PNC rien que chez AF...

...Et plus de 150 délégués - tous PNC - dans les autres compagnies et au Niveau National.

Le **SNPNC** est représentatif au niveau de l'Entreprise AF ainsi qu'au Niveau National.

Historiquement, il est à l'origine du tissu conventionnel de la quasi totalité des compagnies aériennes basées en France.

Le **SNPNC** c'est aussi un service juridique composé de plusieurs juristes et avocats, des représentations dans toutes les instances nationales et internationales où se décident les règles et conditions de travail du PNC. Le **SNPNC** assure pour ses délégués des formations constantes sur tous les sujets qui régissent notre vie professionnelle.

L'expérience nous montre que la multiplication des Organisations provoque des divisions et fait le jeu de la Direction, particulièrement en ce moment !

Alors, lorsque vous lisez une communication syndicale ou prenez connaissance d'une prise de position, faites bien la différence entre les deux syndicats!